



## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le quatorze du mois d'octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, DESPORTES Philippe, LEMERCIER Florence, MACQUET Laurent, MOREAU Pierre, PIFFARD Valérie, SANTENAC Rachel, SIMON Alain.

Absents excusés : MM. BIDAULT Bénédicte, NOILOU Jean-Claude, PREZELIN Laëtitia.

Pouvoir : Mme BIDAULT Bénédicte à Mme SANTENAC Rachel  
Mme PREZELIN Laëtitia à M. DESPORTES Philippe  
M. NOILOU Jean-Claude à M. MOREAU Pierre

Secrétaire de séance : Mme PIFFARD Valérie

**Convocation du 07/10/2016**

### **ORDRE DU JOUR**

- 
- 1) Vote pour la Commune nouvelle**
  - 2) Informations – Questions diverses**
- 

#### **1 – VOTE POUR LA COMMUNE NOUVELLE**

La parole est donnée aux conseillers municipaux avant le vote. M. Moreau Pierre donne lecture d'un courrier de M. NOILOU Jean-Claude.

#### *Délibération n°2016101401*

Monsieur le Maire expose :

L'ensemble des dix communes formant la Communauté de Communes du Haut-Anjou, s'était engagé dans la démarche de création d'une commune nouvelle à l'échelle de la totalité du périmètre de l'EPCI. A l'issue d'un vote intervenu le 14 juin 2016, seules huit communes ont souhaité poursuivre ce projet.

En conséquence, la réflexion s'est poursuivie à l'échelle des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juardeil, Marigné, Querré et Sœurdres.

Trois groupes de travail au sein desquels les conseillers municipaux ont été invités à participer, se sont tenus durant le mois de septembre 2016, afin de réécrire la charte fondatrice, retenir les principaux projets d'intérêt commun et évoquer les incidences en matière fiscale.

Une réunion de restitution du travail réalisé, s'est tenue le 23 septembre 2016. A cette occasion, le choix du nom de la commune nouvelle a été opéré, par le biais d'un vote symbolique.

Les conseils municipaux des huit communes se sont réunis le 30 septembre 2016, afin d'acter le projet de commune nouvelle à l'échelle de ce nouveau périmètre. A l'issue de ce vote, la Commune de Juardeil n'a pas souhaité poursuivre la démarche.

Les conseils municipaux des communes fondatrices de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Marigné, Querré et Sœurdres sont appelés à délibérer sur la création de la commune nouvelle à sept.

\*\*\*\*\*

**VU** la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2111-1 et 2113-1 et suivants,

**CONSIDERANT** le passé commun qui rassemble ces sept communes animées d'une volonté de partage et de développement conjoint ;

**CONSIDERANT** les bonifications financières octroyées par l'Etat à la commune nouvelle et l'attrait qu'elles constituent ;

**CONSIDERANT** que cette union permettra à notre territoire de s'affirmer plus fortement au sein de la future communauté de communes et des autres collectivités ou établissements publics ;

**CONSIDERANT** que les communes fondatrices qui suivent seront des communes déléguées, elles disposeront de leur siège à l'adresse qui suit :

Commune déléguée de Brissarthe	14 Rue de la Mairie – 49330 Brissarthe
Commune déléguée de Champigné	36, rue Henri Lebasque- 49330 Champigné
Commune déléguée de Cherré	1, rue Albert Prieur – 49330 Cherré
Commune déléguée de Contigné	11, rue Charles de Gaulle – 49330 Contigné
Commune déléguée de Marigné	4, rue Max Richard – 49330 Marigné
Commune déléguée de Querré	1, rue du grand chemin – 49330 Querré
Commune déléguée de Sœurdres	2, place de la mairie – 49330 Sœurdres

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, **par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE**,

**décide**

la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Marigné, Querré et Sœurdres pour une population totale de 5575 habitants (5412 – population municipale), avec effectivité au 15 décembre 2016 ;

**valide**

par dérogation aux dispositions du droit commun que le Conseil municipal de la commune nouvelle sera composé, jusqu'au prochain renouvellement, de l'addition des conseils municipaux des communes fondatrices ;

**propose**

à Madame la Préfète de Maine-et-Loire que la commune nouvelle soit dénommée « **LES HAUTS D'ANJOU** » et que le siège de la commune nouvelle soit fixé à l'adresse qui suit : Hôtel de Ville – 36, rue Henri Lebasque à Champigné.

**Approuve**

les principales orientations et principes fondamentaux décrits dans la charte jointe en annexe à la présente délibération ;

**autorise**

Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète de Maine-et-Loire pour créer la commune nouvelle au regard de ce qui précède.

**2 – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- Repas des Aînés le 19/11/2016 aux Ruettes à Etriché par le Restaurant les Maris Morgans : donner la réponse le plus tôt possible.
- M. SIMON Alain prend la parole au sujet de la cantine. M. le Maire lui répond : pas de débat polémique ce soir, à revoir au prochain conseil municipal.
- Prochain conseil municipal le **Jeudi 3 Novembre 2016 à 20 h 30**

Sans autre question, la séance est levée à 21 h 00.

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

<b>BOURRIER Alain – Maire</b>		<b>LEMERCIER Florence</b>	
<b>MOREAU Pierre – Adjoint au Maire</b>		<b>MACQUET Laurent</b>	
<b>SIMON Alain – Adjoint au Maire</b>		<b>NOILOU Jean- Claude</b>	Pouvoir à M. Moreau
<b>AMIOT Catherine – Adjointe au Maire</b>		<b>PIFFARD Valérie</b>	
<b>BIDAULT Bénédicte</b>	Pouvoir à Mme Santenac	<b>PREZELIN Laëtitia</b>	Pouvoir à M. Desportes
<b>DESSPORTES Philippe</b>		<b>SANTENAC Rachel</b>	